

Girard Raoul, Mauron Pierre, Ganioz Xavier, Piller Valérie, Thomet René, Krattinger Ursula, Jelk Guy-Noël, Rime Nicolas, Repond Nicolas, Roubaty François, député-e-s		MA4013.09	
Abaissements des primes d'assurance-maladie et pouvoir d'achat		DSAS	
		Cosignataires:	8
Reçu SGC:	07.05.09	Transmis CHA:	14.05.09*
		Parution BGC:	mai 2009

Dépôt

Nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir au budget 2010 un montant d'au moins 20 millions de francs pour permettre à un plus grand nombre d'assurés de bénéficier des abaissements de primes pour l'assurance-maladie obligatoire et aux bénéficiaires actuels de voir augmenter le taux de subventionnement de leur prime si ce dernier ne se monte pas déjà à 100%.

Développement

Selon les chiffres annoncés tant par santésuisse que par le Département fédéral de l'intérieur, les primes de l'assurance-maladie obligatoire pourraient augmenter de plus de 10 pour cent, en moyenne suisse, au 1^{er} janvier 2010. Avec les variations d'augmentation considérables attendues entre les cantons et entre les différents assureurs, la charge supplémentaire annuelle par famille pourra dépasser le montant de 2000 francs dans le canton de Fribourg dès le 1^{er} janvier 2010. Globalement, les assurés fribourgeois devraient assumer une charge financière supplémentaire de 70 à 80 millions de francs au moins l'an prochain. Cela constitue non seulement une lourde charge pour l'ensemble des assurés, mais aussi une perte de pouvoir d'achat presque équivalente, l'épargne sous ses formes diverses n'étant que peu touchée par une telle évolution.

Dans ce contexte et dans la mesure où seule une part de cette charge supplémentaire, difficilement évaluable mais pouvant être fixée de manière plausible à 50 pour cent, affectera la consommation intérieure cantonale, il en résulterait une perte d'environ 35 à 40 millions de francs pour l'économie fribourgeoise et des menaces subséquentes pour l'emploi.

Cette perte de pouvoir d'achat va venir se greffer en 2010 sur une situation déjà difficile pour de très nombreux ménages de notre canton qui souffrent ou vont souffrir du ralentissement économique actuel. Le taux de chômage cantonal et le nombre de RHT ne cesse d'augmenter. Les ménages frappés par la crise voient déjà leurs revenus diminuer. Si l'on ajoute à cette situation une hausse des primes d'assurance-maladie, on peut imaginer les graves conséquences en 2010 sur le pouvoir d'achat des ménages et par là même sur l'ensemble de l'économie de notre canton.

Pour combler au moins partiellement cette perte, nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir au budget 2010 un montant d'au moins 20 millions de francs pour permettre à un plus grand nombre d'assurés de bénéficier des abaissements de primes pour l'assurance-maladie obligatoire et aux bénéficiaires actuels de voir augmenter le taux de subventionnement de leur prime si ce dernier ne se monte pas déjà à 100 pour cent. Ce montant doit venir en complément au quelque 10 millions de francs supplémentaires au moins que la Confédération semble vouloir mettre à la disposition du canton de Fribourg

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

pour 2010, au prorata d'une enveloppe fédérale, dans le cadre d'une augmentation exceptionnelle des subventions de la Confédération à l'abaissement des primes de l'assurance-maladie obligatoire accordé par les cantons, qui devrait prendre place dans le 3^e paquet de relance annoncé par plusieurs membres du Conseil fédéral.

En ciblant ces ressources supplémentaires sur les revenus inférieurs et moyens qui bénéficient aujourd'hui au mieux d'une réduction partielle, il devrait être possible d'assumer l'essentiel de la surcharge financière de 2010 pour les assurés concernés.

* * *